



**MINISTERE  
DE LA SANTE,  
en charge de la prévention  
et de la protection sociale généralisée**

**Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)**

**I – INFORMATION RELATIVE A L'ACHETEUR PUBLIC**

1° *Catégorie* : La Polynésie française

2° *Nom et coordonnées de l'acheteur* : Direction de la santé - Direction de la santé, Rue du Commandant Destremau, BP 611 - 98713 Papeete, tél. : (+689) 40 46 61 00

3° *Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché* : Le Ministre de la santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée et par délégation la Direction de la santé.

**II - OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

1° *Objet* : Construction du bâtiment administratif de l'hôpital de Taravao – Ile de Tahiti

2° *Catégorie* : Marché de travaux

3° *Type* : Simple exécution de travaux

4° *Lieux de réalisation ou de livraison des prestations* : Hôpital de Taravao

5° *Durée* : La durée globale d'exécution est fixée à six (6) mois maximum, y compris la tranche conditionnelle, à compter de la date indiquée sur l'ordre de service notifiant le démarrage d'exécution des travaux. La durée du marché doit comprendre la période de préparation, le délai d'approvisionnement ainsi que la durée d'exécution des travaux.

La tranche TC1 devra être affermie au maximum deux mois avant la fin de la durée d'exécution du marché.

6° *Variantes autorisées* : Oui

7° *Marché réservé* : Non

La langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : FCFP.

**III - FORME DU MARCHÉ**

Le présent marché est un marché mono-attributaire à tranches conditionnelles au sens de l'article LP 221-3 du Code Polynésien des marchés publics.

Il est décomposé en une tranche ferme et une tranche conditionnelles :

Tranche ferme :

TF : Construction du bâtiment administratif de l'Hôpital de Taravao

Tranche conditionnelle :

TC1 : Construction du Fare Vigile

Conformément à l'article LP 221-3 du CPMP, l'acheteur public n'est engagé que sur la tranche ferme. En revanche, le prestataire l'est sur l'ensemble des tranches du marché.

**IV - ALLOTISSEMENT**

Non alloti.

**V - TYPE DE PROCEDURE**

Procédure adaptée en application de l'article LP 321-1 du CPMP.

**VI – CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS**

Se conformer au règlement de consultation.

**VII – NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE**

Sans objet.

**VIII – CRITERES D'ATTRIBUTION**

Les critères sont mentionnés dans le règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

**IX – DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES**

Le Mardi 5 décembre 2023 à 12 heures.

**X – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

*Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) :* [pauline.lafarge@administration.gov.pf](mailto:pauline.lafarge@administration.gov.pf)

**XI – ADRESSES**

*Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé :* Direction de la santé - Rue du Commandant Destremau, BP 611 - 98713 Papeete, tél. : (+689)40 46 61 00, [pauline.lafarge@administration.gov.pf](mailto:pauline.lafarge@administration.gov.pf)

*Contenu du dossier de réponse :* Défini dans le règlement de la consultation.

**XII – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES ET/OU DES CANDIDATURES**

*Modalités :* Voir le règlement de consultation

*Adresse et modalités pour la remise des plis :* Direction de la santé - Rue du Commandant Destremau, BP 611 - 98713 Papeete / Bureau du budget, des finances et du patrimoine.

**XIII – DATE D’ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION**

Publication le Lundi 13 novembre 2023

Publication sur les supports suivants :

[Site de la Direction de la santé](#)